

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE No.65-A

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

le 7 octobre 1966.

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse
750 Troisième Avenue
New York 10017
YUkon 6-5740

LE SUD-OUEST AFRICAIN

Texte de la déclaration relative à la question du Sud-Ouest Africain prononcée par M. Paul Martin, C.P., C.R., secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada et président de la délégation du Canada, à la Séance plénière de la XXIème Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le vendredi 7 octobre 1966.

Le problème complexe dont l'Assemblée générale est saisie en est un qui, depuis plusieurs années, a été l'objet de nombreuses discussions, rapports, résolutions émanant de cette organisation, ainsi que d'avis consultatifs et d'arrêts de la Cour internationale de Justice. Ayons la candeur de l'avouer, nous avons fait peu de progrès en vue d'une solution. Néanmoins, ma délégation croit que nous devons redoubler d'efforts en vue d'en arriver à une solution qui soit dans le meilleur intérêt de la population du Sud-Ouest Africain elle-même.

Depuis plus d'une semaine, nous avons écouté attentivement l'expression d'un certain nombre de points de vue au cours du débat. Ces opinions ont varié tant sur leur substance que sur les points qu'elles ont soulignés. Mais presque toutes ces interventions ont contribué d'une façon pratique à une meilleure compréhension des questions en jeu dans ce problème extrêmement difficile. Le 26 septembre, un projet de résolution (A/L483) a été déposé au nom de 49 pays et la plupart de mes commentaires porteront sur ce document.

Mais avant d'aller plus loin, il serait peut-être utile de souligner que, dès son origine, le différend du Sud-Ouest Africain gravitait autour d'un ensemble fort complexe dans lequel s'entremêlait des considérations légales et politiques. En ce qui concerne l'aspect juridique, il y a des avis consultatifs et les arrêts de la Cour internationale de Justice sur le Mandat de 1920 et l'obligation internationale de